

Formation Habilitation mécanique M2

Personnes concernées

Toute personne ayant une responsabilité : – soit sur une équipe œuvrant sur des ouvrages présentant des risques mécaniques ou thermodynamiques – soit ayant des responsabilités sur la protection collective d'un chantier

Objectifs de la formation

Connaître les risques mécaniques et thermodynamiques et les moyens pour s'en protéger en centrales électronucléaires EDF. Respecter et faire respecter les consignes de sécurité de l'entreprise.

Contexte

Directive 98/37/CE du Parlement européen et du Conseil du 22/06/98 « – considérant que le coût social dû au nombre important d'accidents provoqués directement par l'utilisation des machines peut être réduit par l'intégration de la sécurité à la conception et à la construction mêmes des machines ainsi que par une installation et un entretien corrects – considérant que le maintien ou l'amélioration du niveau de sécurité atteint dans les États membres constitue un des objectifs essentiels de la présente directive et de la sécurité telle que définie par les exigences essentielles »
Directive européenne 89/392/CEE – vise à assurer la sécurité des personnes et à réduire les risques en régulant la conception des machines. La première directive de l'Union européenne remonte à 1989.
Modifiée à plusieurs reprises, elle a été codifiée par la directive Machines de 1998.

Contenu de la formation

FORMATION THEORIQUE (6h30 minimum)
Réflexion sur l'accident (type, causes, conséquences) :
• Responsabilités civiles et pénales du chargé de travaux
• Déclaration d'accidents du travail
• Risques mécaniques purs
• Risques thermodynamiques purs
• Risques dus aux machines et ouvrages
• Identification et signalisation des risques
• Analyse de risques et plan de prévention
• Législation
• Régimes d'intervention (consignation, isolation, condamnation)
• Appareils de contrôle et de surveillance
Moyens de prévention :
• Protection par suppression du risque
• Protection collective
• Protection individuelle
• Plan de prévention
• Premiers secours et alarmes
EVALUATION (30 minutes minimum)
Questionnaire théorique.



Formation Habilitation mécanique M2

Prérequis
Avoir suivi une formation Habilitation Mécanique niveau 0/1.
Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées).
Comprendre le français ou être accompagné d'un traducteur.

Durée
Débutant ou expérimenté : 1 jour soit 7h00

Formateurs
Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
Formateurs professionnels

Dispositifs de suivi
Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de formation.

Lieu de formation
Au sein du centre de formation ou dans l'entreprise du candidat.

Méthodes pédagogiques
Méthodes actives adaptées à la formation des adultes Formateurs professionnels

Modalités d'évaluation et type de reconnaissance de la formation délivrée
Pour obtenir son attestation de réussite, le candidat doit remplir les conditions de réussite à l'épreuve théorique.

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en agence

Modalités d'accès
Consultez la page agence sur le site city-pro.info

Accessibilité
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueurs et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

Tarifs et modalités des financements
Voir selon devis